



- La saison va bientôt redémarrer !!!

Comme la saison dernière, les pré-inscriptions au Club l'Indépendante Gymnastique de Montchanin se feront **UNIQUEMENT** par Internet à partir du **mardi 16 août 2022**

Cette année, nous ne proposerons pas de séances d'essais mais une

journée Portes Ouvertes pour les plus de 6 ans.

Rendez-vous samedi 2 septembre 2022

à la salle de gymnastique Rue d'Avoise (à côté de la piscine)

2 créneaux au choix : 10h à 11h30 ou 14h à 15h30

Comment pré-inscrire mon enfant

	Où se connecter ?	Pour faire quoi ?
Etape 1	http://independante-gymnastiquedemontchanin.sitew.fr	Pour prendre connaissance de tous les documents relatifs à l'inscription
Etape 2	https://igdm.webas.fr/inscription_as.php	Pour inscrire votre enfant Attention la licence étant elle aussi dématérialisée il faut bien donner une adresse mail valide et noter votre mot de passe pour se reconnecter à ce site.
Etape 3	https://igdm.webas.fr/extranet	Pour accéder à votre espace membre et compléter votre dossier avec votre certificat médical, autorisation parentale et règlement intérieur
Etape 4	Une fois le dossier complet, vous recevrez sous 15 jours un lien par mail confirmant la validation de la licence ainsi que les options de l'assurance.	

A l'issue du vendredi 30 septembre 2022, seuls les gymnastes avec un dossier complet + règlement de la cotisation pourront accéder aux séances.

Qu'est qu'un dossier complet ?

- 1) Une fiche de renseignement et l'autorisation parentale signée
- 2) Un questionnaire de santé FFG rempli et une attestation remis au club (*Obligatoire. Un seul « Oui » entraine la demande d'un certificat médical*)
- 3) Pour les majeurs nouvel adhérent un certificat médical obligatoire
Pour les anciens adhérents le certificat est valable 3 ans
- 4) Le paiement de la cotisation

A propos du paiement de la cotisation :

Licence Baby/Eveil/ : 110 €
Licence dès groupe Transition : 125 €

Paiement possible en 2 chèques (un en septembre et l'autre en Octobre) - Mettre la date souhaitée + nom du gymnaste
Paiement en une seule fois par CB possible via site Internet

Nous mettrons en place une permanence pour les paiements tels que : Chèque (avec nom et prénom de l'enfant au dos), coupons sport, chèques vacances, espèces, participations CE et Pass'port (à donner maxi jusqu'au 30/09, au-delà nous ne pourrons pas vous en faire bénéficier).

Nos permanences PAIEMENTS : mercredi 14/09 de 14h à 16 h et samedi 17/09 de 9h à 11h

Ces permanences de paiement se feront uniquement à ces dates-là à la salle de Gymnastique Rue d'Avoise à Montchanin



Saison 2022 - 2023

Lieu d'entraînement :

Salle de gymnastique – Rue d'Avoise – 71210 Montchanin (à côté de la piscine)

Rappel pour le bon déroulement des séances :

Arriver 10/15 minutes avant l'horaire de séance

Tenue vestimentaire : short ou legging ou justaucorps

Cheveux attachés, bijoux non autorisés

Bouteille d'eau au nom de l'enfant

Avant de se présenter sur le praticable, penser à aller aux toilettes.

Chaussures interdites dans la salle pour les gymnastes et leurs parents

Créneaux d'entraînements pour la saison 2022/2023

GROUPE	ANNEE DE NAISSANCE	Jour entraînement	Horaire entraînement	Jour reprise des entraînements	
BABY	2019 - 2020	Samedi	9H15 à 10H	Samedi 10 septembre	Présence d'un parent obligatoire pour toutes les séances
EVEIL	2018 - 2017	Samedi	10H15 à 11H15	Samedi 10 septembre	Parent non autorisé
TRANSITION	2016	Vendredi	17H30 à 19H	Vendredi 9 septembre	Parent non autorisé
POUSSINES BENJAMINES	2015 - 2014 2013 - 2012	Mercredi	14H à 15H30	Mercredi 7 septembre	Parent non autorisé
MINIMES CADETTES	2011 – 2010 2009 – 2008 2007 - 2006	Mercredi	15H30 à 17H	Mercredi 7 septembre	Parent non autorisé
Section compétitions	Liste définie par l'encadrement – Horaires et jours communiqués ultérieurement				

Malgré les années de naissance, votre enfant est susceptible de changer de groupe, vous en serez alors informé par les entraîneurs.

Pour plus d'informations, contacter :

Pour le groupe Transition Perrine VACHER – 06 21 63 32 29

Pour les autres groupes Yves DUMONT – 06 32 94 50 20

ou par mail montchanin.lindependante@laposte.net ou secretariatgym71210@orange.fr

Bonne rentrée sportive à tous.
La Direction

Tout au long de l'année suivez votre actualité
soit sur notre Nouvelle page FACEBOOK

L'Indépendante Gymnastique Montchanin

ou sur notre site <http://independante-gymnastiquedemontchanin.sitew.fr>





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION L'INDEPENDANTE

Adopté par l'assemblée générale du 22 juin 2022

Merci de lire le règlement intérieur

Règle 1 - Tenue

La tenue sportive pour la pratique de la gymnastique est le short noir, tee-shirt assez solide ou justaucorps. Pour de meilleures sensations pied nus.

Règle 2 - Coiffure

Les cheveux doivent impérativement et obligatoirement être attachés avant les cours de gymnastique (prévoir des élastiques).

Règle 3 - Horaires des entraînements

Les enfants doivent arriver 15 mn avant l'entraînement en s'assurant de la présence d'une animatrice ou animateur, tout en sachant : « Que la séance débute à l'heure prévue, ni avant ni après tout gym en retard pourra être refusé ».

Règle 4 - Téléphones portables

Les téléphones portables sont interdits à l'intérieur de la salle sous peine de sanction.

Règle 5 - Comportements

Les enfants qui ne respecteront pas les consignes, les exigences et le non-respect envers les autres gyms, les animatrices ou animateurs, « seront contraints à l'article 13 et 14 des statuts de l'association, au bout de 3 avertissements oraux minimum ».

Comme indiqué dans l'article 13 des statuts : « sur demande d'un animateur ou animatrice, le conseil peut infliger les peines suivantes :

- A) Réprimande par un membre du conseil
- B) réprimande devant le conseil
- B) Suspension temporaire
- C) exclusion définitive : les membres exclus n'ont aucun droit dans l'intérêt matériel de l'association.

Comme indiqué dans l'article-14 des statuts : Tout manquement à l'honneur, à la discipline envers les membres actifs, les membres d'honneur, à la dignité personnelle et aux règles d'une bonne camaraderie, sera sévèrement réprimé. Tout acte contraire aux intérêts matériels et moraux de l'association entraînera l'exclusion.

Les personnes incriminées seront convoquées par lettre recommandée dans un délai de 15 jours par le Président. Elles peuvent se défendre devant le Conseil d'Administration. La décision du conseil a lieu après le départ de la personne incriminée et sera notifiée au gym par courrier.

Règle 6 - Suspension d'activité Liée à une pandémie (ex : covid 19 et ses variant-confinement)

Aucun texte n'oblige les associations à rembourser tout ou en partie la cotisation à leurs adhérents dans le cas présent en tant qu'association bénévole nous avons le regret de ne pouvoir le faire.

Règle 7 - Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

• Paragraphe 1

Toute personne désirant faire partie du conseil d'administration devra adresser une demande écrite à l'association.

- **Paragraphe 2 - Vote des membres présents :**

Les membres présents votent à main levée. Toutes fois, un scrutin secret peut être demandé par le conseil avec 60% des membres présents.

- **Paragraphe 3 - Votes par procuration :**

Comme indiqué dans l'article 16 des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire mais le vote par correspondance n'est pas admis.

- **Paragraphe 4 - Modification du règlement intérieur :**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des membres.

- **Paragraphe 5 - Décès d'un membre :**

En cas de décès d'un membre les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à quelque conque maintien dans l'association, la cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion, ou décès d'un membre en cours d'année.

Fait à

Le

Signature des parents :
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le Président
Yves DUMONT



Autorisation parentale

Fiche de renseignement 2022 / 2023

Je soussigné(e)/ nous soussignons _____

Agissant en qualité de représentant/s légal/aux de l'enfant mineur :

Nom et prénom de l'enfant _____

Date de naissance l'enfant _____

- J'autorise/nous autorisons à participer tout au long de la saison sportive 2022/2023 à toutes les activités organisées par le club de gymnastique L'Indépendante de Montchanin.
En cas d'accident, les responsables du club de gymnastique L'Indépendante de Montchanin s'efforcent de prévenir la famille dans les plus brefs délais.
- J'accepte / nous acceptons que mon / notre enfant _____ soit hospitalisé(e) en cas d'urgence et j'autorise / nous autorisons les responsables du club de gymnastique L'Indépendante de Montchanin à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.
Les responsables du club remettront le présent document au personnel de santé qui prendra en charge mon/notre enfant.

Informations à caractère d'urgence

Si vous n'avez rien à signaler pour votre enfant merci d'indiquer « RAS »

Groupe sanguin : _____

Allergies si oui précisez laquelle / lesquelles : _____

Asthme oui / non précisez : _____

Contre-indications médicamenteuses : _____

Problèmes médicaux à caractère d'urgence : _____

Traitements réguliers : _____

Directives médicales en cas d'urgence : _____

Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'accident :

Nom + prénom de la **mère** : _____

N° de téléphone portable + travail de la **mère** : _____

Nom + prénom du **père** : _____

N° de téléphone portable + travail du **père** : _____

Nom et n° de téléphone d'une **personne susceptible** de prévenir les parents rapidement :

Fait à

le

Droit à l'image :

J'autorise mon enfant à être pris en photo et filmé lors des entraînements et manifestations gymniques pour la communication du Club.

Oui

Non

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Certificat médical 2022-2023

La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 a modifié la réglementation concernant le certificat médical qui est applicable depuis la saison 2021-2022.

Ce qu'il faut retenir :

❖ Pour les mineurs

1. D'une manière générale, il n'y a plus d'obligation de fournir un certificat médical.
2. Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation.
Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.
3. Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. Dans ce cas, pour les licenciés qui font de la compétition et quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline **en compétition**.

❖ Pour les majeurs

1. Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.
2. Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier.
3. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.
4. Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline **en compétition**.
5. Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
6. L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.
Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical.
Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption.

Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.

Attention : le questionnaire de santé des licenciés majeurs est différent de celui des mineurs.

Attention

❖ **Pour les licenciés mineurs et majeurs de niveau de pratique Performance et Elite**

Les licenciés qui s'engagent dans une compétition du niveau de pratique Performance ou Elite¹ doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.
Se reporter à la réglementation technique.

❖ **Pour les licenciés bénéficiant d'une prescription d'activité physique**

Aucun certificat médical n'est exigé pour la pratique des licenciés détenteurs d'une prescription d'activité physique.

Que faut-il faire pour la rentrée du mois de septembre 2022 ?

- Pour les licenciés mineurs qui obtiennent ou renouvellent leur licence à la FFGym (qui n'évoluent pas en Performance ou Elite)

1. Ils doivent remplir le questionnaire de santé
2. S'ils ont répondu NON à toutes les questions, ils doivent renseigner l'attestation et la fournir à leur club
3. S'ils ont répondu OUI à une seule question, ils doivent présenter un certificat médical datant de moins de six mois

- Pour les nouveaux licenciés majeurs (qui n'étaient pas licenciés dans un club FFGym en 2021/2022)

Il convient de leur demander un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou d'une discipline gymnique datant de moins d'un an, avec la mention « en compétition » pour ceux qui sont concernés.

- Pour les licenciés majeurs qui renouvellent leur licence à la FFGym (qui étaient licenciés dans un club FFGym en 2021/2022 et qui n'évoluent pas en Performance ou Elite)

1. Ils doivent remplir le questionnaire de santé
2. S'ils ont répondu NON à toutes les questions, ils doivent renseigner l'attestation et la fournir à leur club
3. S'ils ont répondu OUI à une seule question, ils doivent présenter un nouveau certificat médical datant de moins de six mois

Attention : les licenciés majeurs doivent présenter un certificat médical tous les trois ans. Pour faciliter les procédures et savoir à quel moment un nouveau certificat médical devra être établi, il est important que les licenciés conservent une copie de leur dernier certificat médical.

¹ Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site <https://www.ffgym.fr/>

Questionnaire de santé

Qui est concerné ?

Le licencié mineur qui demande à la FFG l'obtention ou le renouvellement de sa licence.

Qui remplit le questionnaire ?

Il est préférable que le questionnaire ci-dessous soit complété par le licencié mineur s'il en est capable. Il est toutefois de la responsabilité des parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale de s'assurer qu'il est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>		Ton âge : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ans
Depuis l'année dernière		OUI NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		OUI NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		OUI NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		OUI NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Attention :

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du représentant légal du licencié mineur.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
 - ⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
 - ⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention ou le renouvellement de licence.

X

Attestation
(Pour les mineurs)

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Représentant légal de l'enfant :

Licence N° Club :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence à la FFG pour la saison...../.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à le

Signature